Image not found or type unknown

Rupture de période d'essai de la part de l'employeur

Par **Catissi**, le **07/07/2009** à **12:31**

Bonjour,

A 7 jours ouvrés de la fin d'une période d'essai de 6 mois fermes, mon contrat a été rompu par le nouveau Directeur Général sans motif viable à mon encontre.

Quels sont mes recours éventuels? Puis-je demander une annulation, indemnités particulières, car j'ai l'impression d'avoir été utilisée pour combler des départs en congés maternité...

Par ailleurs je n'ai pas été payée de ma prime sur objectifs au solde de tout compte (objectifs non fixés par ailleurs) mais qui l'a été plus qu'à 100% sur le mois travaillé en 2008!

Mes congés payés doivent-ils être ajustés sur ce salaire global (fixe+variable?)

Comment réclamer mon intréessement et ma partcipation?

Merci de vos réponses.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés